



Règlement du concours

“Tentez de remporter un vélo électrique avec Crelan”

1. Organisateur

Le présent concours est organisé par SA **Crelan**, ayant son siège social à **Boulevard Sylvain Dupuis 251 - 1070 Bruxelles**, RPM Bruxelles 0205 764 318 (ci-après « l'Organisateur »).

2. Durée de participation au concours

Le concours se déroule du **1^{er} au 30 avril 2025 à 23h59** inclus.

3. Conditions de participation

Le concours est **gratuit et sans obligation d'achat**.

Il est ouvert à toute personne physique :

- **Majeure (18 ans et plus)** au moment de sa participation.
- **Résidant légalement en Belgique**.

Exclusions

Ne peuvent **pas** participer au concours :

- **Les employés du siège de Crelan**.
 - **Les agents bancaires affiliés à Crelan**.
 - Les employés des agents bancaires affiliés à Crelan
- Cependant, **leurs familles** sont autorisées à participer.

4. Modalités de participation

Pour valider leur participation, les candidats doivent :

1. Répondre correctement aux deux questions principales du concours.
2. Répondre à la question subsidiaire.
3. Remplir le **formulaire de participation** disponible sur la page du concours : <https://www.crelan.be/fr/particuliers/concours-velo-crelan>
4. Une seule participation par personne est autorisée.

5. Sélection du gagnant

- Le gagnant sera désigné parmi les participants ayant **répondu correctement aux trois questions**.
- Si plusieurs participants ont donné les bonnes réponses aux trois questions, c'est la personne qui aura répondu correctement la première qui gagnera le concours.
- Le tirage au sort aura lieu **dans un délai de 5 jours maximum après la fin du concours**.
- Le gagnant uniquement sera **contacté par e-mail** à l'adresse fournie lors de sa participation.
- Si le gagnant ne répond pas dans un délai de **5 jours après avoir été contacté**, un autre gagnant sera désigné.

6. Lot mis en jeu

Le gagnant recevra un **vélo électrique**.

Conditions spécifiques :

- La livraison du vélo est prise en charge par l'Organisateur.
- L'entretien, la maintenance et les réparations du vélo **ne sont pas sous la responsabilité** de l'Organisateur après la remise du lot.
- Le prix est **personnel et ne peut être échangé** contre une somme d'argent ou tout autre bien.

7. Acceptation des conditions et contact commercial

En participant au concours, le participant accepte :

- d'être **recontacté par e-mail** concernant les résultats du concours.

S'il a coché la case correspondante sur le formulaire de participation, de recevoir des **offres commerciales de Crelan**. Un lien de désinscription sera inclus dans chaque communication commerciale.

8. Protection des données (RGPD)

Crelan, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Anderlecht, est le responsable du traitement des données personnelles des participants. Crelan traite les données personnelles conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

- Les données personnelles collectées (nom, prénom, e-mail) seront utilisées **exclusivement** pour :
 1. **La gestion du concours** (confirmation de participation, désignation des gagnants, notification des résultats). Ces données ne seront pas gardées au-delà de cette durée.
 2. **L'envoi d'offres commerciales** uniquement si le participant a **coché la case de consentement** lors de son inscription. Les données seront **conservées pour une durée maximale de 6 mois** avant suppression.
- Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit **d'accès, de rectification et de suppression** de ses données, qu'il peut exercer en contactant privacy@crelan.be.

9. Responsabilités

- L'Organisateur se réserve le droit **d'annuler ou de modifier** le concours en cas de force majeure.
- Il ne peut être tenu responsable d'éventuels **problèmes techniques** empêchant la participation.
- Toute **tentative de fraude** entraînera une exclusion immédiate du concours.

10. Conformité et collaboration

Ce règlement a été élaboré en concertation avec le **département Compliance** de la banque et le **Chief Commercial Officer** afin de respecter les **normes internes et externes**.

L'**Incentive et le règlement** ont été soumis au **conseil commercial** pour validation.

11. Dispositions finales

- Toute **tentative de fraude ou de manipulation** entraînera la **disqualification du participant**.
- Les organisateurs se réservent le droit de **disqualifier ou de pénaliser un participant** à tout moment si un manquement au règlement est établi.

12. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation **sans réserve** du présent règlement.